

Les assistantes maternelles sont présentes sur 26 000 communes

Après les parents, le mode de garde le plus développé en France est l'accueil chez une assistante maternelle. Les bases Pajemploi¹ de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), issues des déclarations des familles employeuses, permettent d'obtenir des données localisées sur l'activité des assistantes maternelles. Les déclarations étant obligatoires, ces données sont exhaustives, homogènes et permettent un suivi historique.

En novembre 2007, environ 270 000 assistantes maternelles agréées ont été déclarées au centre Pajemploi. Ces professionnelles maillent finement le territoire puisqu'elles sont implantées dans 26 000 communes (sept communes sur dix). Ce mode d'accueil concerne 720 000 enfants dont les parents sont bénéficiaires du complément mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), dont huit sur dix sont gardés dans leur canton de résidence.

Les assistantes maternelles, dont la moitié a plus de 45 ans, gardent en moyenne 2,7 enfants pour un salaire médian d'un peu plus de 700 euros par mois.



L'assistante maternelle² est le mode d'accueil le plus souvent utilisé, après les parents, par les familles ayant de jeunes enfants. Un traitement des données extraites des déclarations des parents auprès du centre Pajemploi permet de faire le point sur l'activité de ces professionnelles (encadré 1).

12 assistantes maternelles en activité pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans : une forte disparité territoriale

Outre le volume - 720 000 enfants (76 % âgés de moins de 3 ans) accueillis chez une assistante maternelle contre 321 000 placés en établissements d'accueil du jeune enfant - les assistantes maternelles se distinguent de l'accueil collectif par une couverture répartie sur 26 000 communes (contre 3 800 pour l'accueil collectif). Dans la moitié des départements le nombre de ces professionnelles est inférieur à 13,2 pour 100 enfants âgés de moins de trois ans. L'offre nationale recouvre d'assez fortes disparités départementales tout en restant relativement homogène au sein des régions.

L'offre la plus élevée se trouve sur un axe allant du grand ouest à la Franche-Comté (carte 1). La Sarthe et la Vendée culminent à 21 assistantes maternelles pour 100 enfants. La Manche, la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Loire-Atlantique et la Côte d'Or dépassent le seuil des 19 assistantes maternelles. A l'exception du Gers, de l'Aveyron et du Cantal, le nombre des assistantes maternelles décroît avec une certaine continuité géographique jusqu'à ses valeurs plus faibles, au nord de la région parisienne et les

Ardennes, au sud le long du littoral méditerranéen, où leur nombre ne dépasse pas 6 pour 100 enfants. L'offre la plus faible se trouve dans la région parisienne avec des situations variables selon les départements. A Paris, on ne compte que 2,9 assistantes maternelles pour 100 enfants âgés de moins de trois ans, alors que la garde à domicile concerne quatre fois plus de familles que les services des assistantes maternelles. En Seine-Saint-Denis, ce nombre est de 4,5, alors que beaucoup d'enfants sont gardés par un parent inactif. La Corse et les départements d'Outre-mer (DOM) se trouvent également sur des valeurs inférieures à cinq assistantes maternelles pour 100 enfants.

La distribution des communes par type de territoires³ apporte un éclairage complémentaire : les plus fortes densités d'assistantes maternelles pour 100 enfants sont concentrées sur les couronnes périurbaines, où l'on trouve une proportion importante de familles, tandis que les pôles urbains concentrent plutôt la garde collective. Le déficit relatif en zone urbaine reste néanmoins sensible, car les pôles urbains regroupent plus d'un enfant âgé de moins de 3 ans sur deux (tableau 1).

2,7 enfants par assistante maternelle, une moyenne proche du seuil d'agrément

En 2007, le seuil légal d'agrément était de trois enfants. L'agrément se réfère à un nombre d'enfants gardés simultanément, les assistantes maternelles pouvant accueillir successivement un plus grand nombre d'enfants.

Encadré 1

Données

Ces données sont issues du centre national de traitement Pajemploi du Puy-en-Velay. Elles sont le fruit d'une collaboration entre la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) dans le cadre du projet IMAJE (indicateurs de mesure de l'accueil du jeune enfant). Elles permettent de reconstituer des indicateurs d'offre d'accueil à partir des informations relatives aux déclarations des employeurs d'assistantes maternelles bénéficiant du complément mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Seules manquent les assistantes maternelles ne travaillant que pour des familles percevant encore l'ancienne prestation [aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA)], situation de plus en plus marginale.

720 000 enfants bénéficiaient des services d'une assistante maternelle en 2007 dans le cadre du complément mode de garde [CMG (encadré 2)], ce qui correspond à une moyenne de 2,7 enfants par assistante maternelle active. Le nombre moyen d'enfants accueillis ne prenant pas en compte l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) dans ce calcul, est un peu sous-estimé : il se rapprocherait de trois enfants par assistante maternelle pour la France entière en tenant compte de cette prestation.

Les assistantes maternelles qui accueillent le plus d'enfants se concentrent dans le grand ouest, ainsi que sur un axe qui va des Landes à la Savoie et qui comprend des zones à dominante rurale (carte 2). A l'opposé, celles qui gardent le moins d'enfants se situent sur la bande côtière de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et un axe allant de l'Alsace à la Somme en incluant la région parisienne. Si le grand ouest recouvre à la fois une forte densité d'assistantes maternelles et un nombre important d'enfants accueillis, la Franche-Comté et ses départements limitrophes présentent le profil inverse en nombre d'enfants gardés. La conjonction d'une offre faible en assistantes maternelles et d'un nombre plus important d'enfants accueillis apparaît quant à elle sur un axe à

dominante rurale qui s'étend des Landes aux Alpes-de-Haute-Provence. Quatre enfants sur dix étant gardés hors de leur commune de résidence, il est difficile de déterminer avec précision une répartition de la garde par type de territoires, en dehors du fait que ce sont les pôles urbains qui concentrent les valeurs les plus faibles.

Pour les trois quarts des assistantes maternelles l'accueil n'excède pas trois enfants (graphique 1). Il sera intéressant de mieux pouvoir décrire cela : en particulier établir la part des enfants âgés de moins de trois ans, chez les assistantes maternelles qui en accueillent au moins trois. Ces données nous permettront notamment de mieux appréhender les évolutions ouvertes par la disposition du projet de loi de financement de la Sécurité sociale de 2009 consistant à relever le seuil d'agrément pour les assistantes maternelles à l'accueil de quatre enfants simultanément.

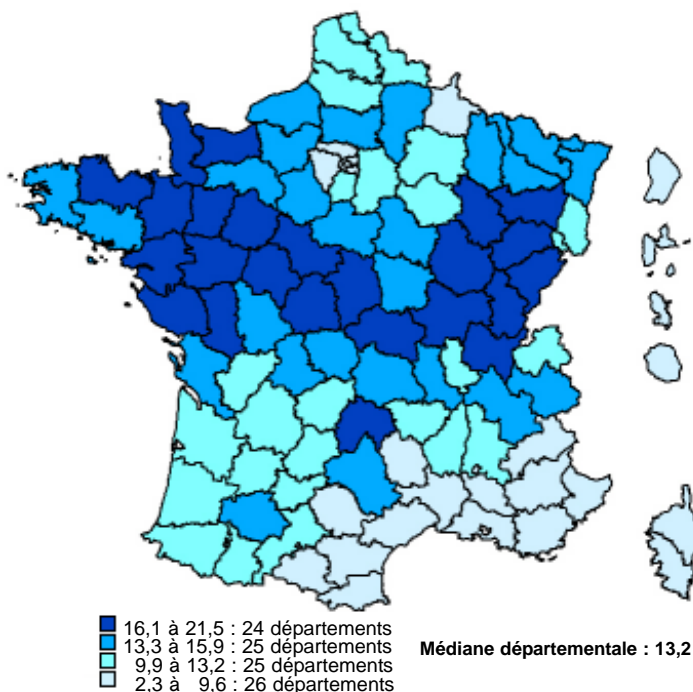
Un salaire net mensuel médian d'un peu plus de 700 euros

L'analyse du salaire des assistantes maternelles offre un regard différent sur l'utilisation de la capacité d'accueil, exprimée ici en nombre d'heures. Le niveau du salaire mensuel est dépendant de plusieurs facteurs : le nombre d'enfants accueillis, le nombre d'heures de garde par chaque enfant et le salaire horaire négocié entre l'assistante maternelle et la famille.

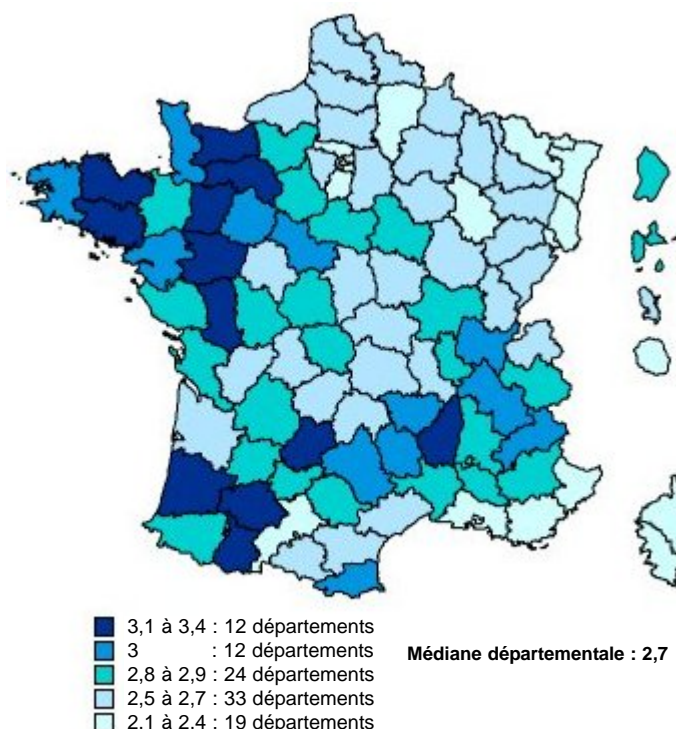
Au mois de novembre 2007, la moitié des assistantes ont assuré moins de 288 heures d'accueil, ce qui correspond à l'accueil à temps plein de deux enfants (graphique 2). Le salaire médian s'établit à 722 euros par mois.

C'est dans le nord et le nord-est que les assistantes maternelles effectuent le moins d'heures par mois. En effet, elles accueillent en moyenne moins de 2,5 enfants (contre 2,7 au niveau national), et perçoivent ainsi un salaire net relativement faible.

Carte 1 - Nombre d'assistantes maternelles en activité en novembre 2007 pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans du régime général et agricole



Carte 2 - Nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle en 2007



A l'inverse, dans l'ouest, le nombre moyen d'enfants gardés est élevé ce qui explique un salaire net médian supérieur au niveau national. Les assistantes maternelles des départements du pourtour méditerranéen et des DOM accueillent un nombre d'enfants relativement faible mais touchent pourtant un salaire plutôt élevé ; leur petite densité, induisant une tension sur le marché, expliquerait ce montant important de leur salaire net médian.

Les trois quarts des enfants accueillis sont âgés de moins de 3 ans

Au niveau national (France métropolitaine + DOM), seuls 23,6 % des enfants accueillis par des assistantes maternelles sont âgés de 3 ans ou plus (tableau 2) ; la scolarisation en maternelle prenant alors le relais de la garde individuelle pour l'essentiel de la journée. Les enfants âgés de 3 ans et plus gardés par les assistantes maternelles sont beaucoup plus concentrés dans les régions de l'est de la France : Alsace, Franche-Comté, Lorraine où leur proportion est supérieure à 31 %. A l'inverse, la part des enfants âgés de moins de 3 ans est supérieure à 85 % dans les DOM, en Ile-de-France et dans les départements des Alpes-Maritimes, de la Gironde, de la Haute-Garonne et du Var.

Huit enfants sur dix sont gardés dans leur canton de résidence

Les trois quarts des communes françaises comptent moins de 36 enfants âgés de moins de 3 ans et 72 enfants âgés de moins de 6 ans. Pour les habitants de petites villes, les communes limitrophes font partie du bassin de vie de la famille, ce qui explique le fait que 561 000 enfants (78 %) sur 722 000 sont gardés dans leur canton de résidence, alors que seuls 453 000 (63 %) sont accueillis précisément dans leur commune de résidence (tableau 3).

Tableau 1 - Nombre moyen d'assistantes maternelles pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans par type de territoire

Territoires	Assistants maternelles pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans
France entière	11,9
Médiane des départements	13,2
Commune rurale ou petite unité urbaine	15,1
Pôle urbain	9,3
Couronne périurbaine	17,4
Commune multipolarisée	16,1

Note : Les DOM et les zonages indéterminés (1 %) ne sont pas pris en compte. Les enfants sont ceux des régimes général et agricole (source : CCMSA) dont les parents sont bénéficiaires d'au moins une prestation.

Tableau 2 - Répartition des enfants accueillis par une assistante maternelle en fonction de leur âge

Tranche d'âge	< 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans ou plus	Total
Nombre d'enfants	148 510	216 629	186 017	98 324	30 494	27 604	14 580	722 158
Part	20,6 %	30 %	25,8 %	13,6 %	4,2 %	3,8 %	2 %	100 %

Tableau 3 - Répartition des enfants en fonction de leur lieu de garde

Territoires	Enfants gardés dans leur commune	Enfants gardés hors de leur commune	Enfants gardés dans leur canton	Enfants gardés hors de leur canton
France entière	63 %	37 %	78 %	22 %
Médiane des départements	61 %	39 %	76 %	24 %
Commune rurale ou petite unité urbaine	56 %	44 %	80 %	20 %
Pôle urbain	72 %	28 %	78 %	22 %
Couronne périurbaine	58 %	42 %	76 %	24 %
Commune multipolarisée	55 %	45 %	77 %	23 %

Note : Les DOM et les zonages indéterminés (1 %) ne sont pas pris en compte.

Sources : ACOSS - Centre Pajemploi - CNAF.

Complément mode de garde assistante maternelle

Le complément mode de garde (CMG) assistante maternelle, de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) aide les parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans à financer un mode de garde individuel. En novembre 2007, 602 887 familles bénéficiaires* avaient effectué une déclaration au titre du CMG pour l'emploi d'une assistante maternelle au centre Pajemploi. Concernant le CMG assistante maternelle la caisse d'Allocations familiales (CAF) ou la caisse de Mutualité sociale agricole (CMSA) prend en charge l'ensemble des cotisations sociales dues pour l'assistante maternelle, et verse une allocation modulée selon les ressources de la famille et l'âge des enfants (moins de 3 ans ou entre 3 et 6 ans).

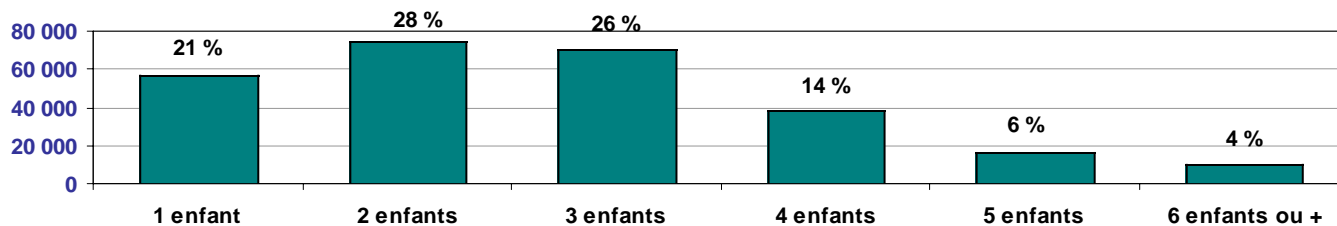
(* Plusieurs enfants peuvent être concernés dans une même famille.

L'éloignement entre la résidence des parents et le lieu de garde reste toutefois déterminé par les déplacements domicile-travail. Les bénéficiaires du CMG assistante maternelle de la PAJE se caractérisent avant tout par un fort taux d'activité. Or, selon l'INSEE, la moitié des salariés travaillent à moins de huit kilomètres de chez eux. Cependant, cette distance est plus prononcée dans les départementaux ruraux. Seuls ceux de la Haute-Corse, du Lot-et-Garonne et du Tarn dépassent le seuil d'un tiers d'enfants gardés hors du canton du domicile de leurs parents.

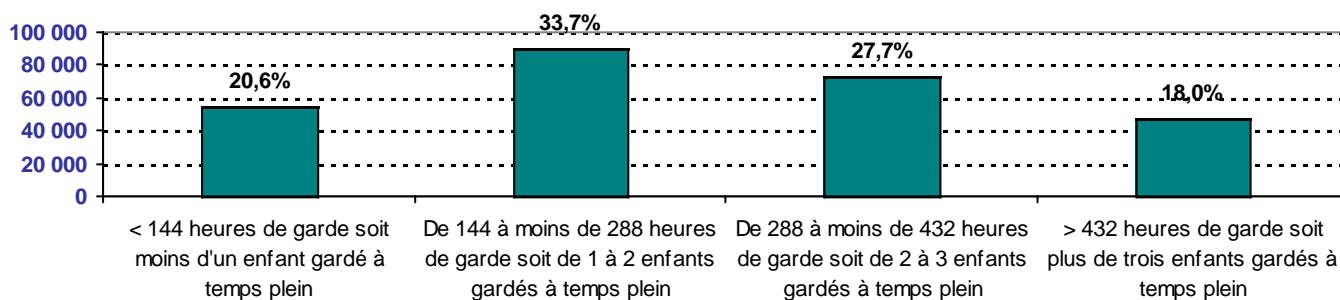
Plus d'une assistante maternelle sur deux est âgée de 45 ans ou plus, ce qui risque de renforcer la pénurie à court terme

Le tiers des assistantes maternelles sont âgées de 50 ans ou plus (graphique 3). Un peu plus de 12 000 ont atteint 60 ans, alors que celles âgées de moins de 30 ans ne sont que 8 813 (4 %). Ce profil âgé se retrouve dans tous les départements sans exception. Cependant, il est plus affirmé à Paris, dans les départements de la Moselle, de la Seine-Saint-Denis, de la Guyane, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres, de la Martinique et de la Nièvre où celles âgées de 50 ans et plus enregistrent un taux entre 40 et 46 %, alors que le pourcentage médian national n'est que de 34 %. A l'exception des Deux-Sèvres, de la Moselle et de la Nièvre, les autres départements se caractérisent en plus par un nombre limité d'assistantes maternelles.

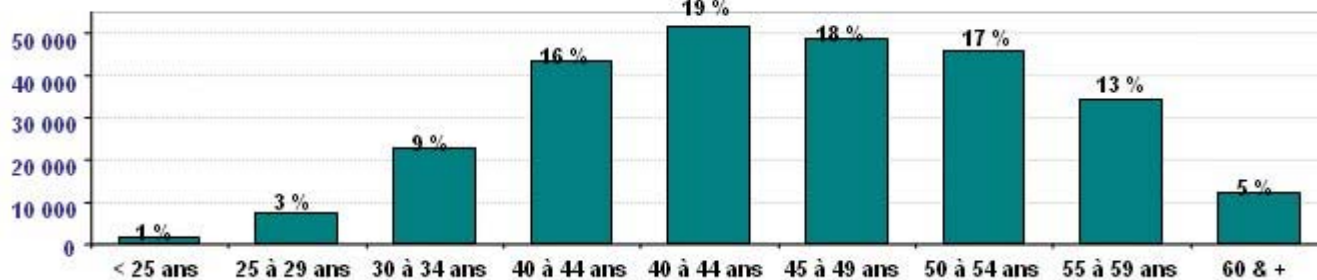
Graphique 1 - Répartition des assistantes maternelles en fonction du nombre d'enfants gardés



Graphique 2 - Répartition des assistantes maternelles en fonction du nombre d'heures effectuées dans le mois



Graphique 3 - Répartition des assistantes maternelles en fonction de leur âge



Sources : ACOSS - Centre Pajemploi - CNAF.

Cette structure d'âge pourrait être liée à deux facteurs : une ancienneté dans la profession, ou une entrée tardive. Sur le premier point, un quart des assistantes maternelles déclarent que l'ancienneté de leur agrément est supérieure à dix ans ; cette déclaration peut toutefois recouvrir aussi bien le renouvellement quinquennal que l'agrément initial.

Les assistantes maternelles âgées de moins de 30 ans sont davantage représentées dans les départements de la Haute-Corse, de la Lozère, du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Gard, de la Mayenne, de la Gironde, du Loir-et-Cher, de la Haute-Vienne, des Côtes-d'Armor, des Alpes-Maritimes, du

Lot-et-Garonne et du Loiret (de 19 à 15 % pour un pourcentage médian national de 12 %), sans pour autant combler un déficit générationnel qui risque de s'accroître dans les prochaines années si cette profession ne connaît pas rapidement un développement significatif et durable.

Gérard Bideau ■
CNAF - DSER
Benjamin Collin ■
Madeleine Vong ■
ACOSS - DISEP

■ **Notes**

(1) C'est un organisme de la branche du recouvrement spécifiquement dédié au recouvrement des cotisations sociales dues par les parents, employeurs de garde d'enfant(s) à domicile ou d'assistantes maternelles agréées, bénéficiaires de la PAJE. L'ACOSS publie tous les ans un bilan des particuliers employeurs dans le cadre de sa revue (ACOSS STAT). Le n° 74 intitulé « Les particuliers : une croissance soutenue mais ralentie » fait le point sur les assistantes maternelles au 4^{ème} trimestre 2007.

(2) L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à trois enfants généralement âgés de moins de 6 ans. Elle doit avoir été agréée par le Président du conseil général après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI). Cette profession est exercée à plus de 95 % par les femmes, c'est pourquoi le vocable assistante maternelle est utilisé ici au féminin.

(3) Le découpage de la France en zone urbaine, péri-urbaine et rurale effectué par l'INSEE, s'appuie sur sa nomenclature de zonage en aires urbaines et les déplacements domicile-travail.

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarredé
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnafr.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769